

## Autorisation d'utilisation de l'image

Je, soussigné(e) \_\_\_\_\_ Né(e) le \_\_\_\_\_ A \_\_\_\_\_

Agissant en mon nom et pour mon compte

Et au nom et pour le compte de la société \_\_\_\_\_, au capital de \_\_\_\_\_, dont le siège social est situé \_\_\_\_\_, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de \_\_\_\_\_ sous le numéro \_\_\_\_\_, en qualité de représentant légal dument habilité

Ci-après désignés individuellement et ensemble « le Participant »

Par la présente, le Participant autorise, à titre gratuit, **la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Pays de la Loire** Délégation Loire Atlantique, les partenaires et la société ExpoNantes organisateur de Serbotel et/ou tout tiers mandaté par cette dernière ainsi que l'ensemble de ses filiales actuelles et futures (ci-après « ExpoNantes »), à :

(i) filmer, enregistrer, et photographier sa personne, sa voix, sa prestation ainsi que tous autres attributs de sa personnalité – en ce compris ses propos -, de même que tout bien ou créations lui appartenant (ci-après son «Image»), lors du :

**CONCOURS « LES ORS DE LA MER »** qui aura lieu le **Dimanche 22 octobre 2017** à **ExpoNantes organisateur de Serbotel**

(ii) reproduire et représenter tout ou partie des captations vidéos, sonores et photographies de son Image réalisées pendant le Concours (ci-après les « Captations ») sur tous supports et par tous moyens et réseaux de communication existants ou à venir, à des fins promotionnelles, publicitaires et commerciales, partout dans le monde.

En outre, le Participant autorise, sans aucune contrepartie financière ExpoNantes organisateur de Serbotel à exploiter commercialement les droits de reproduction et de représentation des Captations, sur tous supports et par tous moyens et réseaux de communication existants ou à venir, partout dans le monde.

Le Participant reconnaît et accepte expressément que les Captations ont vocation à être reproduites sur tous supports existants et à venir, notamment sur tou(te)s :

- revues, ouvrages et journaux (support papier et numérique),
- catalogues et brochures
- supports numériques, et notamment des CD, DVD, Blu-Ray et copies digitales,
- supports audiovisuels, et notamment des retransmissions en direct et/ou différé, émissions de télévision, reportages, documentaires, clips vidéo, podcast,
- sites internet et applications smartphones et tablettes,

- pages/comptes réseaux sociaux (Facebook et twitter notamment)

Le Participant reconnaît et accepte expressément que les Captations ont vocation à faire l'objet de représentations publiques par tous moyens et réseaux de communication existants et à venir, notamment par tou(te)s :

- projections publiques gratuites ou payantes,
- moyens de télédiffusion et de radiodiffusion, notamment par voie hertzienne, câble, satellite, digitale, gratuite ou payante,
- réseaux de communication électronique, notamment internet, les réseaux de téléphonie mobile, de télévision mobile, réseaux filaires, à destination de tous types de terminaux fixes ou mobiles.

Les Captations ainsi réalisées et librement sélectionnées seront exclusivement reproduites dans ce cadre. Toute autre utilisation des Captations devra préalablement faire l'objet d'un accord exprès et écrit du Participant.

Le Participant reconnaît et accepte expressément que le mode de réalisation, de montage et/ou de diffusion des Captations ou d'extraits desdites Captations relève des seules décisions et choix éditoriaux de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Pays de la Loire, les partenaires et ExpoNantes organisateur de Serbotel et/ou de tout tiers auquel ExpoNantes organisateur de Serbotel, Chambre de Métiers et de l'Artisanat Pays de la Loire, Délégation Loire Atlantique et les partenaires concéderaient tout ou partie des droits de représentation et de reproduction des Captations.

L'autorisation donnée dans le cadre des présentes emporte la possibilité pour Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Loire Atlantique Délégation Loire Atlantique, les partenaires et ExpoNantes , organisateur de Serbotel ainsi que tout tiers auquel Chambre de Métiers et de l'Artisanat Pays de la Loire Délégation Loire Atlantique, les partenaires et ExpoNantes organisateur de Serbotel concéderaient tout ou partie des droits de représentation et de reproduction des Captations, d'apporter aux Captations toute modification, adjonction ou suppression utile à l'optimisation du message ou à son adaptation.

Cette autorisation est valable à compter de la signature de la présente pendant une durée de 10 ans] et pour le monde entier.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 (« la Loi »), le traitement des données à caractère personnel du Participant fera l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Conformément aux dispositions des articles 22 et suivants de la Loi, le Participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent, qu'il peut exercer auprès Chambre de Métiers et de l'Artisanat Pays de la Loire.

**Fait à :** \_\_\_\_\_ **Le :** \_\_\_\_\_

**Signature :**